

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 2024-07-3

Point 3.1 : Questions financières, budget rectificatif n°1 - 2024

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 114 ETPT, dont 80 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 34 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 11 412 252 € d'autorisations d'engagement dont :

Personnel	7 802 316 €
Fonctionnement	2 897 436 €
Investissement	712 500 €
- 11 299 252 € de crédits de paiement dont :

Personnel	7 802 316 €
Fonctionnement	2 784 436 €
Investissement	712 500 €
- 10 875 968 € de prévision de recettes
- - 423 284 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 383 284 € de variation de trésorerie
- - 171 984 € de résultat patrimonial
- 38 016 € de capacité d'autofinancement
- - 404 484 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Le Budget rectificatif n°1 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Délibération adoptée

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 20

Présents : 15

Représentés : 5

Visa de la présidente

Patricia FOMPEYRINE



Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 20

Document(s) en annexe au présent extrait : le budget rectificatif (déjà envoyé)

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le :

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois - Budget rectificatif n°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	79	35	114
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	79	35	114

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI				
	ETP	ETPT	masse salariale	ETP	ETPT	masse salariale		
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	79	79	6 598 312	35	35	1 044 584		
1 - TITULAIRES	66	66	6 123 788	0	0	0		
· Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme</u>)	66	66	6 123 788	0	0	0		
· Titulaires organisme (corps propre)			6 123 788	0	0	0		
· en fonction dans l'organisme :	64	64	5 954 750	0	0	0		
· . Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0		
· . Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	64	64	5 954 750	0	0	0		
· en fonction dans une autre personne morale :	2	2	169 037	0	0	0		
· . Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	1	1	63 456	0	0	0		
· . Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	1	1	105 581	0	0	0		
2 - NON TITULAIRES	13	13	474 524	35	35	1 044 584		
· Non titulaires de droit public	13	13	474 524	34	34	1 029 984		
· en fonction dans l'organisme :	13	13	474 524	34	34	1 029 984		
· . Contractuels sous statut :	13	13	474 524	34	34	1 029 984		
· . 6CDI	7	7	242 999	0	0	0		
· . 6CDD	6	6	231 525	34	34	1 029 984		
· . Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0		
· . 6CDI	0	0	0	0	0	0		
· . 6CDD	0	0	0	0	0	0		
· . Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0		
· - en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0		
· . Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0		
· . Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0		
· Non titulaires de droit privé	0	0	0	1	1	14 600		
· en fonction dans l'organisme :	0	0	0	1	1	14 600		
· . 6CDI	0	0	0	0	0	0		
· . 6CDD	0	0	0	1	1	14 600		
· - en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0		
· . Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0		
· . Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0		
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0		
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)								
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT								
· Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)								
· Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)								
· Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)								
· Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)								
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES								
· Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur								
· Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur								

NB : Les dépenses non ventilables par catégories d'emplois et ne décomptant pas d'ETPT (chargés d'enseignement vacataires, contrats étudiants, indemnités agent comptable, indemnitaire) représentent une somme budgétée de 132 999 €. La prévision de dépenses de masse salariale est donc de 7 775 895 €

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n°1 - Année 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES											RECETTES						
	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Recettes encaissées						
	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Budget initial 2024	Variation BR1 2024	BR1 2024	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Budget initial 2024	Variation BR1 2024	BR1 2024	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Budget initial 2024	Variation BR1 2024	BR1 2024		
Personnel	7 591 144	7 504 052	7 802 316	0	7 802 316	7 591 144	7 504 052	7 802 316	0	7 802 316	9 851 723	10 306 906	10 060 208	243 760	10 303 968	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pensions	2 110 607	2 093 407	2 355 597		2 249 757	2 110 607	2 093 407	2 355 597		2 249 757	7 458 555	7 788 011	7 717 000	1 060	7 718 060	Subvention pour charges de service public	
Fonctionnement	1 885 794	2 036 519	2 546 936	350 500	2 897 436	1 967 026	2 032 595	2 578 936	205 500	2 784 436	96 899					Autres financements de l'Etat	
Investissement	547 094	397 666	317 500	395 000	712 500	924 289	392 659	317 500	395 000	712 500	22 071	35 053	35 000	0	35 000	Fiscalité affectée	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	10 024 032	9 938 236	10 666 752	745 500	11 412 252	10 482 458	9 929 306	10 698 752	600 500	11 299 252	917 627	1 206 066	973 000	78 700	1 209 700	Autres financements publics	
											1 453 471	1 180 877	1 335 208	6 000	1 341 208	Recettes propres	
											516 915	0	414 000	158 000	572 000	Recettes fléchées*	
																Financements de l'Etat fléchés	
											516 915	0	414 000	158 000	572 000	Autres financements publics fléchés	
																Recettes propres fléchées	
											10 368 638	10 306 906	10 474 208	401 760	10 875 968	TOTAL DES RECETTES (C)	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						377 601					-113 820			-224 544	-198 740	-423 284	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier - Budget rectificatif n°1 - Année 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	2023	BI 2024	Variation	BR1 2024
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		224 544	198 740	423 284
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		-		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	200 464	166 200	0	166 200
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	17 311	-		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	217 776	390 744	198 740	589 484
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	415 250			-
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		22 000	158 000	180 000
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	418 116			-
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	633 026	390 744	198 740	589 484

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

2023	BI 2024	Variation	BR1 2024	FINANCEMENTS
377 601	-			Solde budgétaire (excédent) (D1)*
-	-			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
240 729	206 200	0	206 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
14 696	-			Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
633 026	206 200	0	206 200	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
184 544			383 284	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
2 866	-		-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
	184 544	378 740	563 284	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
633 026	390 744	0	589 484	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget rectificatif n°1- Année 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2023	BI 2024	Variation	BR1 2024	PRODUITS	2023	BI 2024	Variation	BR1 2024
Personnel	7 418 802	7 802 316		7 802 316	Subventions de l'Etat	8 209 097	7 717 000	201 060	7 918 060
d ^{ont} charges de pensions civiles*	2 093 407	2 254 869		2 355 597	Fiscalité affectée	93 705	85 000	5 000	90 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 991 881	3 258 936	68 500	3 327 436	Autres subventions	587 998	1 307 000	- 163 500	1 143 500
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	1 645 868	1 805 208	1 000	1 806 208
TOTAL DES CHARGES (1)	10 410 682	11 061 252	68 500	11 129 752	TOTAL DES PRODUITS (2)	10 536 667	10 914 208	43 560	10 957 768
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	125 985				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			- 147 044	- 24 940
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 410 682	11 061 252	68 500	11 129 752	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 410 682	11 061 252	68 500	11 129 752

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	2023	BI 2024	Variation	BR1 2024
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	125 985	- 147 044	- 24 940	- 171 984
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	670 897	680 000		680 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- 27 951			
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 434 113	- 470 000		- 470 000
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	334 818	62 956	- 24 940	38 016

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2023	BI 2024	Variation	BR1 2024	RESSOURCES	2023	BI 2024	Variation	BR1 2024
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	334 818	62 956	- 24 940	38 016
Investissements	391 987	317 500	395 000	712 500	Financement de l'actif par l'Etat			30 000	30 000
Remboursement des dettes financières					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	62 960	130 000	110 000	240 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	391 987	317 500	395 000	712 500	Autres ressources	255 143			
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	260 935				Augmentation des dettes financières				
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	652 921	192 956	115 060	308 016
					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)			- 124 544	- 279 940
								-	- 404 484

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	2023	BI 2024	Variation	BR1 2024
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	260 935	- 124 544	- 279 940	- 404 484
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 154 315	60 000	- 81 198	- 21 200
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	415 250	- 184 544	- 198 741	- 383 284
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 856 885	1 322 755	- 404 484	1 452 402
Niveau de la TRESORERIE	- 419 948	- 123 633	- 21 200	- 441 148
	2 276 833	1 446 388	- 383 284	1 893 549

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"